



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Le 14 décembre 2020

Objet : Crise COVID et organisation du travail

Monsieur le Président,

Les organisations syndicales signataires de la présente lettre sont indignées par les dispositions prises actuellement par la Métropole en matière de continuité du travail.

La note de service n°2020-30 du 1^{er} décembre 2020 stipule que « les managers organisent le retour progressif des agents sur leur site habituel de travail à partir du 4 janvier 2021, et jusqu'au 20 janvier. Les agents dont la candidature pour le télétravail a été acceptée, et qui sont équipés par la collectivité, pourront continuer à exercer à hauteur d'un jour de télétravail par semaine, selon les modalités convenues avec leur manager.

Au regard des annonces qui seront faites le 15/12 par le gouvernement, une nouvelle note de service adaptera les dispositions, toujours dans le respect de la protection des agents et avec l'objectif de maintien du service public ».

Des consignes ont d'ores et déjà été données dans les directions pour mettre en œuvre ces dispositions. Elles intègrent également la fin des Autorisations Spéciales d'Absence (ASA) pour maladie chronique au 31 décembre, augmentant le risque de contamination pour les personnes fragiles et leurs collègues.

Cette note de service n'est absolument pas à la hauteur de la crise sanitaire actuelle.

En effet, au regard des chiffres fournis en CHSCT le 10 décembre, le nombre de cas contacts à la Métropole ne fléchit pas et augmente même pour atteindre 468 cas à cette date. De plus, l'état d'urgence est en vigueur jusqu'au 16 février 2021.

Pour nos organisations syndicales, un seul jour de télétravail par semaine est une directive dangereuse pour tous les agents. Nous ne pensons pas que votre volonté soit de propager la maladie au sein du personnel métropolitain et de leurs familles mais cette note de service va malheureusement dans ce sens. Nous vous rappelons en tant qu'employeur votre obligation de protection de la santé des agents.

Nous constatons que votre gestion de la crise sanitaire est erratique. Vos services ont interrompu unilatéralement les groupes de travail destinés à préparer la troisième phase du télétravail, dont le déploiement était prévu en février 2021. Cela a pour conséquence la mise en œuvre aujourd'hui de mesures précipitées, dangereuses pour les agents et porteuses d'un très grand stress.

Avant les fêtes de fin d'année, nous vous demandons instamment de faire modifier la note de service susvisée, pour que le télétravail soit la règle et le présentiel l'exception et pour que les ASA Covid soient maintenues. Sachez que l'ensemble des agents sera très à l'écoute de décisions pouvant redonner confiance en leur collectivité.

Veuillez agréer, monsieur le Président, nos salutations distinguées.

CFDT

CFTC

CFE-CGC

SUD

FA

FO

FSU